

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 6 décembre 2021

Objet
Récupérateur d'eau.
Attribution de
subvention
individuelle.
Autorisation

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 novembre 2021 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Christophe BAGILET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme DURLIN à M. GALAN – M. CAVALIERE à Mme COLLIN
Mme SABI à M. ASFOR - Mme BIJOUX à M. BOURIGAULT –
Mme BONNAL à M. JUIF – Mme PROUHET à Mme LACUEY
M. CALT à M. SINSOU

M. MEYRE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 juin 2021, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, sous conditions, une aide financière pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aux floiracais.

Conformément à cette délibération, Monsieur le Maire rappelle la procédure :
Les demandeurs remplissent un dossier de demande d'aide financière auprès de la Mission Agenda 21. Si celui-ci est recevable, une aide financière de 40% du prix d'achat de leur récupérateur, plafonnée à 40 euros, leur est attribuée, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

Après validation des critères d'éligibilités, les demandes en cours sont présentées au Conseil Municipal dans le tableau suivant :

Identité du demandeur	Volume	Prix d'achat	Aide financière
CATHALINAT Guy	550 L	163,00 €	40,00 €
MARROT Fabien	1 000 L	109,00 €	40,00 €
SIMOND Philippe	650 L	179,00 €	40,00 €
PORTIER Sébastien	300 L	54,90 €	21,96 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des aides financières.

Vu l'action 5.3 de l'Agenda 21 de Floirac ayant pour objectif de mettre en place des subventions pour les récupérateurs d'eau, délibérée le 27 octobre 2014 ;

Vu la délibération du 14 juin 2021 traitant du soutien aux initiatives éco-citoyennes ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources humaines, Administration générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunie en date du 23 novembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à M. CATHALINAT Guy.

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à M. MARROT Fabien.

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à M. SIMOND Philippe.

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 21,96 € à M. PORTIER Sébastien.

DIT que les dépenses sont réalisées au compte 20421, sur le budget de la Mission Agenda 21.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 décembre 2021

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU




Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : **33 unanimité**

Contre :

Abstention :